CDG83
Arrivée n°
NUM 2023-7274 NUM
Enregistrée le 14/09/2023

COMMUNE DE
GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

N° 23/231

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AGENT SPECIALISE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE DES ECOLES MATERNELLES
ANNEE 2023

Nous, Maire de Gassin (Var),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment ses articles L521-1, L522-1 à L522-6 et L522-23 à L522-31,

Vu les décrets 2016-596 et 2016-604 du 12 mai 2016 modifiés portant organisation de carrière et échelonnement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisé des écoles maternelles,

Vu la délibération n°14/79 du 24 août 2017 portant détermination des ratios promus promouvables,

Vu l'arrêté n°21/78 du 12 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique du 09 mars 2021,

A R R E T O N S

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE DES ECOLES MATERNELLES est fixé comme suit pour l'année 2023 :

NOM Prénom	Rang de classement	Echelon	Promouvable à la date du
MASSON Laurence	1	7ème échelon Ancienneté au 01/12/2023 2 ans 5 mois et 17 jours	1er décembre 2023

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Gassin, le 11 septembre 2023
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

MAIRIE DE GASSIN
83 (Var)

Transmis au Centre de Gestion
Le 13 SEP. 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr